

Initiatives parlementaires

Je suis persuadé que dans chacune des circonscriptions les députés auraient des cas, des exemples de ce genre.

On devrait plutôt, et je ne m'oppose pas à ce qu'on accorde des subventions au secteur privé, mais on devrait plutôt avoir comme critère, le meilleur projet qui dessert le mieux la formation des gens, qui dessert le mieux la population, celui-là devrait être accepté, indépendamment du quota, indépendamment des sommes d'argent. Peut-être que dans une circonscription comme la mienne ce serait 75 p. 100 des organismes communautaires qui auraient les meilleurs projets, peut-être que dans une autre circonscription, dans un autre endroit du pays, ce serait 80 p. 100 du secteur privé qui, lui, offrirait les meilleurs projets, et ce seraient ceux-là qui seraient acceptés.

Mais une erreur que nous faisons au gouvernement fédéral, et je pense que tous les députés—surtout ceux du Québec et de l'Ontario—doivent savoir qu'au niveau provincial, chaque député a une enveloppe budgétaire reliée au responsable des loisirs, une enveloppe qui varie entre 30 000 \$ et 50 000 \$ et des recommandations peuvent être faites pour accorder des subventions ou de l'aide à tous les organismes à but non lucratif, que ce soient des organismes au niveau scolaire, au niveau des personnes âgées, au niveau des sports ou des loisirs.

Malheureusement, au gouvernement fédéral il n'existe aucune forme de subventions de ce genre. Les seuls programmes que nous pouvons utiliser afin d'aider les organismes, c'est via les programmes de création d'emplois. Mais je suis persuadé que tous les députés de la Chambre souhaiteraient que le gouvernement instaure des programmes comme ceux qu'on voit au niveau des gouvernements provinciaux, des programmes qui permettraient, suite à des demandes accompagnées de bilans... alors que les députés pourraient conseiller. Prenons, au Secrétariat d'État, par exemple, il existe un programme, on aurait simplement à y mettre des sommes d'argent et il pourrait y avoir une enveloppe destinée à chaque circonscription et cela permettrait aux députés de faire des recommandations sur une liste, voici: Tel organisme, dans ma circonscription, fait tel genre d'activités, et aurait besoin d'une somme de 2 000 \$ pour faire telle ou telle chose.

A mon avis, au-delà de la couleur politique, tous les députés devraient s'unir pour influencer les gouvernements à avoir cela. Je pense également que ce n'est pas une question qui permettrait de mieux gagner ses élections, ce n'est pas une question électorale, parce que j'ai gagné des élections et je n'avais pas ces budgets-là. D'autres personnes ici ont gagné des élections et ne l'avaient pas non plus.

Mais je pense que c'est là une question qui permettrait à l'ensemble des Québécois, à l'ensemble des Canadiens de percevoir que le gouvernement fédéral est présent partout.

Prenez au niveau du sport, et j'ai une liste d'organismes ici provenant de la circonscription justement du Lac-Saint-Jean. Au niveau du sport, madame la Présidente, ces organismes du Lac-Saint-Jean ne reçoivent pas de subvention du gouvernement fédéral, mais ont droit aux subventions au niveau du gouvernement provincial. Par contre, au niveau du sport: le patin, le hockey, le ski, ou l'athlétisme, le gouvernement fédéral va financer le sport de l'élite. C'est important, mais seulement l'élite et les jeunes qui ont le plus de chance de parvenir à se spécialiser au niveau des compétitions.

Je pense que ce serait important que le gouvernement fédéral, que ce soit dans le village «X» ou dans la ville Unetelle, que ce soit à Vancouver, en Alberta, au Nouveau-Brunswick, au Québec, au Saguenay—Lac-Saint-Jean ou partout au Canada, il serait important que chaque organisme, que ce soit de sport, de loisirs, des organismes culturels, des organismes sociaux, puissent avoir droit à des subventions en provenance de son gouvernement fédéral, puisque chaque citoyen dans chacune de ces circonscriptions paie des impôts au gouvernement fédéral, et j'ose espérer que l'ensemble des parlementaires seront d'accord à ce que le gouvernement instaure un tel budget.

• (1710)

[Traduction]

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis heureux de pouvoir répliquer en partie du moins à la motion de mon collègue, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Je n'ai pas bien suivi la dernière intervention du député concernant les sports, mais je pense qu'il faudra laisser de côté la question des sports pour aujourd'hui. Nous pourrions nous occuper d'activités sportives un autre jour.

L'essentiel de la motion du député concerne en réalité la stratégie de Planification de l'emploi et ce en quoi l'action du député différerait s'il était au gouvernement de celle que nous menons avec un succès remarquable depuis 1984. Je pense que tous les Canadiens apprendraient avec plaisir que 610 000 emplois nouveaux ont été créés depuis septembre 1984, et qu'il y a eu une augmentation nette de 255 000 Canadiens de tous âges et descriptions et des deux sexes qui travaillent alors qu'ils n'avaient pas jusque-là d'emploi. Cela est attribuable principalement à l'approche adoptée par le gouvernement pour fournir des emplois aux Canadiens.

La motion donne à entendre que nous avons créé ces emplois en réussissant, par je ne sais quel moyen, à obliger les organismes sans but lucratif ou les groupes communautaires à ne plus exercer ou à se voir interdire les activités que nous cherchons à encourager. Cela, c'est une contre-vérité. Les statistiques réfutent toutes les affirmations qui se trouvent dans la motion du député et toutes les observations qu'il a faites.

Le député a parlé des groupes de sa circonscription. Il est exact de dire que tous les groupes n'ont pas été aidés, mais il n'est jamais arrivé non plus qu'ils le fussent tous.

Dans le peu de temps à ma disposition, j'aimerais tout d'abord exposer la stratégie de Planification de l'emploi. Elle est constituée d'environ six volets, dont Développement des collectivités est celui qui montre le mieux peut-être la façon dont nous cherchons à encourager l'activité communautaire. A 100 p. 100, ce programme a pour but de permettre aux diverses collectivités de décider elles-mêmes de leur avenir et de leurs meilleures possibilités. Le programme lui-même est axé entièrement sur la souplesse et sur les occasions d'emploi à long terme, et non sur les projets n'ayant pour but que d'occuper les gens. Il ne s'agit pas pour le député d'une circonscription quelconque de donner un emploi à quelqu'un pour quelques semaines et de le laisser par la suite sans avenir, sans dignité et sans espoir de pouvoir jouir d'une sécurité à long terme.